Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260702-2026_07_006-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 2 juillet, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Dominique LE JALLÉ donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 01/07/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 01/07/2026
Manuela CADOU donne pouvoir à Florence RAUFFLET, en date du 01/07/2026
Angélique BERET donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 02/07/2026

Date de convocation : 24/06/2026 Date d'affichage convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 09/07/2026

M. Franck GALUDEC est désigné en tant que secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=PRnYYFch8vE)

Délibération 2026 07 006
SITE INTERNET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UNE A.M.O

La commune souhaite être accompagnée par un prestataire spécialisé afin de définir son projet de refonte du site internet et de sécuriser le choix du futur prestataire web.
L'assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) devra fournir des réponses (notamment tarifaires) pour chaque phase suivante :

Tranche ferme :

- Rédaction du dossier de consultation

Le titulaire accompagnera la commune dans la préparation de la consultation destinée à sélectionner le prestataire chargé de la conception et du développement du futur site internet.
Cette mission comprend la rédaction du cahier des charges fonctionnel et technique, la définition des prestations attendues et des critères de sélection et la constitution du dossier de consultation.

- Analyse des candidatures et des offres

Le titulaire assistera la commune dans l'analyse des offres. Pour cela, il devra participer aux auditions des candidats présélectionnés et conseiller la commune dans le choix du prestataire retenu.

- Accompagnement à la réalisation du projet

La commune souhaite également être assisté sur le suivi de la mise en oeuvre du projet de refonte du site internet.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260702-2026_07_006-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Le titulaire accompagnera lors du lancement du projet avec le prestataire retenu, contrôlera la conformité des livrables au regard du cahier des charges et identifiera des éventuels écarts et la formulation de préconisations et accompagnera jusqu'à la mise en ligne du site et la levée des réserves éventuelles.

Tranche optionnelle :

- Accompagnement à la définition des besoins et du périmètre du projet

La commune a engagé un travail préparatoire en interne, piloté par le service communication, comprenant notamment un audit du site internet actuel ainsi qu'une consultation des services municipaux destinée à recueillir leurs besoins et attentes pour le futur site.
Dans ce contexte, la présente tranche optionnelle vise à compléter et consolider les éléments déjà recueillis par la collectivité. Le titulaire apportera son expertise afin de conforter les orientations retenues et d'identifier, le cas échéant, des besoins ou enjeux complémentaires.
Le titulaire pourra produire l'analyse et la synthèse des éléments produits par la commune dans le cadre de son audit interne, participer à des ateliers ou entretiens complémentaires avec les élus et les services si nécessaire, identifier les attentes des différents publics, formuler des recommandations concernant l'arborescence du futur site et l'organisation des contenus.

Le présent marché devra être réalisé avant fin février 2027.

Mme la Maire sollicite le Conseil Municipal pour lancer la consultation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et signer le marché avec le prestataire le mieux-disant, après avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Mme la Maire à lancer la consultation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site internet ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer le marché avec le prestataire le mieux-disant après avis de la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)